



Pascaline VIAUD
4A In Situ
2021-2022

Séminaire d'urbanisme
Rapport réalisé sous la direction de M. Nicolas ESCACH

Les freins au développement des dispositifs de végétalisation participative institutionnels en milieu urbain

-

Etude de cas sur les initiatives de végétalisation des pieds d'arbres à Paris et des pieds de murs à Caen



En 2019 paraît la bande-dessinée *Guerrilla Green, Guide de survie végétale en milieu urbain* écrite par Ophélie Damblé. Cette agricultrice urbaine et créatrice de la chaîne YouTube *Ta Mère nature* souhaite sensibiliser les habitants des milieux urbains à des moyens de végétalisation urbaine contestataire en leur donnant des clés pour mettre en œuvre cette végétalisation. Elle s'inscrit dans le mouvement international de *Green Guerrilla* ou *guerrilla gardening* (guérilla jardinière) lancé en 1973 dans un New York en proie aux crises économique et sociale. Cette pratique de jardinage dans l'espace public urbain sert alors d'instrument de contestation contre la dégradation des conditions de vie urbaine. Les habitants souhaitent se réapproprier l'espace urbain pour le rendre plus vert, fertile et accueillant pour le vivant. Pour cela, ces activistes réinvestissent des espaces urbains laissés en friche en jardins à des fins alimentaires, en plantant dans l'espace public ou encore en semant des « bombes à graines » dans les interstices urbains, toujours sans en demander l'autorisation à quiconque. Jardiner devient alors un moyen d'expression politique d'un droit à la ville¹.

Les actions de jardinage dans l'espace public comme la *Green guerrilla* ont été reprises par les pouvoirs publics et institutionnalisées depuis le début des années 2010. Appelées végétalisation participative ou végétalisation citoyenne, ces démarches peuvent se définir comme des interventions de citoyens dans l'espace public urbain par la plantation de végétaux, sur autorisation des pouvoirs publics (la commune en général). Ces démarches de végétalisation participative sont diverses, passant par les jardins partagés, la plantation d'arbres, la mise en place de jardinières dans l'espace public ainsi que par des formes de végétalisation plus tactiques comme la végétalisation des pieds d'arbres et pieds de murs, sur lesquelles nous nous concentrerons dans ce rapport.

Le lancement de dispositifs de végétalisation participative par de nombreuses municipalités peut s'expliquer par des impératifs de développement durable et de participation citoyenne, qui ont pris une place croissante dans les politiques publiques ces vingt dernières années. La prise en considération du changement climatique et de la nécessité de redonner plus de place au végétal en milieu urbain ont pu jouer un rôle dans le lancement de ces démarches. La loi Labbé, entrée en vigueur en 2017, a également pu jouer un rôle dans l'ouverture de ces démarches par les communes. Cette loi proscrit en effet l'usage par les pouvoirs publics (collectivités territoriales, Etat, établissements publics) des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé. Cela nécessite un changement de paradigme dans la gestion et l'entretien des espaces végétalisés publics et a pu encourager les municipalités à laisser les citoyens prendre en charge une partie de cet entretien sans utilisation de produits phytosanitaires.

Pour cette étude, nous nous concentrerons sur le dispositif du permis de végétaliser à Paris et de l'initiative Au pied du mur à Caen.

Le permis de végétaliser est un dispositif lancé par la mairie de Paris en juillet 2015 « afin de permettre à chacun de jardiner sur l'espace public »². C'est un document administratif délivré par la ville de Paris et qui donne l'accord à une personne majeure ou à un groupe de personnes d'investir temporairement une portion de l'espace public pour y installer des plantations. Il concerne à la fois la végétalisation des pieds d'arbres, les jardinières posées sur le sol et les fosses de plantation en pleine terre après « débitumage » (suppression du revêtement du trottoir à l'emplacement du projet). Malgré tout, une majorité de demandes porte sur les pieds d'arbres (61% des permis délivrés), c'est

¹ Henry LEFEBVRE, *Le Droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968.

² Description du permis de végétaliser sur la page dédiée du site officiel de la mairie. URL : <https://www.paris.fr/pages/un-permis-pour-vegetaliser-paris-2689>

pourquoi nous nous concentrerons sur ce cas plus précis des permis de végétaliser. Dans la pratique, le demandeur (individuel ou collectif) doit faire une demande en ligne avec des photos et plans du pied d'arbre qu'il souhaite végétaliser. Le projet fait ensuite l'objet d'une étude de faisabilité par les services de la ville. Si le projet est validé, une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public (appelée communément Permis de végétaliser) est délivrée pour une durée minimale de 3 ans (renouvelable tacitement jusqu'à 12 ans). La Ville peut, sur demande et une fois le permis délivré, fournir de la terre et des graines (dans la limite des stocks disponibles) et retirer les grilles présentes au pied de l'arbre. Une fois le permis délivré, le titulaire prend à sa charge l'aménagement (pose de bordure), la plantation, l'arrosage, l'entretien régulier, le nettoyage, l'affichage autorisé, et ce durant toute l'année. Le titulaire du permis de végétaliser doit également obligatoirement adhérer à la Charte de végétalisation de l'espace public³ qui l'engage à utiliser des plantes locales et mellifères favorisant la biodiversité de Paris et à ne pas recourir à des pesticides, à l'entretenir et en garantir la propreté.

Concernant l'initiative Caen au pied du mur, elle a été lancée en 2015 par le CREPAN (Comité régional d'étude pour la protection et l'aménagement de la nature en Normandie) en partenariat avec la ville de Caen pour accompagner les habitants dans la végétalisation de leurs pieds de murs. Une association du même nom a été créée pour coordonner les projets des habitants et faire le lien avec la mairie. Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan "Zéro phyto" de la Ville de Caen, contre l'utilisation de produits phytosanitaires. Contrairement au permis de végétaliser des pieds d'arbres à Paris, la demande d'autorisation d'occupation de l'espace public ne peut être formulée de façon individuelle. Elle n'est ouverte qu'à partir de cinq riverains intéressés pour gérer le projet de végétalisation. Les habitants doivent de plus être propriétaires du mur qu'ils souhaitent végétaliser pour faire la demande. Comme à Paris, la faisabilité du projet est ensuite étudiée par les services de la ville en prenant en compte les critères techniques de largeur suffisante du trottoir et de l'absence de réseaux en sous-sol à cet endroit. Une fois le projet validé, chaque habitant doit signer une convention de bonnes pratiques comme à Paris pour s'engager à bien entretenir les végétaux. Les agents du service des espaces verts de la ville peuvent alors décaisser le bitume du trottoir sur 15 cm de profondeur et 15 cm de largeur, enlever les gravats et remblayer avec de la terre végétale pour que les habitants puissent végétaliser les pieds de mur.

Le choix de ces deux villes a été fait pour leur différence de densité de population et la présence de démarches de végétalisation participative pas tout à fait similaires et d'ampleur différente. L'idée était de pouvoir faire une certaine généralisation à partir de ces deux exemples marquants par leur longévité, permettant d'avoir un certain recul sur ces démarches et de pouvoir comparer la mise en œuvre de ces dispositifs selon les configurations sociales et politiques. Le choix de Paris en particulier a été réalisé pour son importance symbolique et son rôle modèle pour beaucoup d'autres villes, ainsi que pour sa densité de population importante rendant les enjeux de développement de la biodiversité et de participation citoyenne majeurs. Concernant le choix de Caen, il s'explique par le fait que le dispositif a été lancé depuis 7 ans mais que son déploiement reste faible dans la ville. Il constitue dès lors un cas d'étude intéressant sur les freins au développement de cette démarche.

Les démarches de végétalisation participative comportent de multiples atouts pour les villes. Tout d'abord, celles-ci comportent des intérêts écologiques en facilitant l'infiltration des eaux de pluie et en limitant leur ruissellement. La végétation vient également contribuer au rafraîchissement de la ville et participe à l'amélioration de la qualité de l'air en absorbant certains polluants et le CO₂. En

³A retrouver en intégralité en ligne. URL :<https://cdn.paris.fr/paris/2020/05/26/a7b98ecef0298c64baff82050978298.pdf>

outre, ces démarches renforcent la présence du végétal en ville et offrent refuges et sources de nourriture à la petite faune (insectes, invertébrés, oiseaux...). Cela vient accentuer les trames vertes permettant à cette faune de se déplacer en ville. De plus, ces démarches comportent des bienfaits sociaux en permettant aux citoyens de participer activement à la fabrique de l'espace public. Cela peut favoriser la convivialité dans les relations de voisinage et renforcer l'implication des habitants dans la vie publique locale. Une amélioration du cadre de vie peut également être soulignée. Du fait de ces nombreux intérêts, les démarches de végétalisation participative se développent dans plusieurs villes et ce quelle que soit leur taille. Par exemple, les villes de Bordeaux, Laval et Saint-Brieuc ont lancé ce dispositif ces derniers mois.

Cependant, malgré leurs multiples intérêts, une fois lancées dans une ville, le déploiement de ces démarches en son sein reste généralement assez limité. Peu d'habitants s'emparent de ces dispositifs, venant limiter leur portée.

Ainsi, dans quelle mesure des dispositifs qui sont globalement vus comme positifs à plusieurs égards par les habitants et les collectivités peuvent être limités dans leur déploiement par des processus sociaux et politiques ?

Nous verrons dans un premier temps que les démarches de végétalisation participative peuvent être freinées par des considérations politiques et esthétiques, visant le principe même de végétalisation participative (I). Dans un second temps, nous aborderons les freins pratiques au déploiement de ces démarches dans leur phase de mise en œuvre (II). Enfin, nous proposerons des pistes d'amélioration de ces dispositifs de végétalisation participative, pour tenter de dépasser les freins existants et favoriser la pérennité et le déploiement de ces dispositifs dans les villes concernées (III).

Afin de réaliser ce rapport, des recherches documentaires ont été effectuées. Un important travail de revue de presse a également été fourni pour comprendre les interactions sociales et politiques avec ces dispositifs et leur évolution dans le temps. De plus, deux entretiens ont été réalisés avec des participants à ces démarches de végétalisation participative. L'un a été accompli par écrit (envoi de questions et retour de celles-ci par e-mail) le 15 avril 2022 avec Sylvain Girodon de l'association caennaise Caen au pied du mur. L'autre a été réalisé par téléphone le 25 avril 2022 avec Emilie Bourgouin, détentrice de plusieurs permis de végétaliser à Paris et fondatrice de l'entreprise Liane de rue qui vise notamment à accompagner des entreprises dans la végétalisation de pieds d'arbres.

I- Des réticences sur le principe même de végétalisation participative : une impulsion timide de la ville et une réticence de certains citoyens à la mise en place de ces projets

A) Une faible communication sur les dispositifs de végétalisation participative et un fort encadrement municipal

1° Une faible communication sur ces dispositifs, limitant le nombre de demandes de la part des habitants

L'un des premiers freins au développement des dispositifs de végétalisation participative est leur manque de mise en avant auprès des habitants. En effet, que ce soit à Paris ou à Caen, la communication municipale autour de ces programmes de végétalisation est faible et limitée aux cercles de personnes déjà désireuses de se lancer dans de telles démarches. En ce qui concerne la ville de Paris, elle communique sur le programme uniquement via une page internet sur son site et via les panneaux d'affichage indiquant qu'il y a un permis de végétaliser en pied d'arbre. La ville a édité un *Guide de la participation citoyenne* en 2017⁴ mais ne fait pas référence à ce dispositif de végétalisation participative. Concernant la ville de Caen, aucune page n'est dédiée au dispositif sur le site de la municipalité. Il faut alors déjà connaître l'association CREPAN, qui co-porte le projet avec la ville, pour trouver des informations sur le sujet. Ainsi, pour être informé de l'existence de ces programmes et de la possibilité de développer des projets de végétalisation participative, il apparaît nécessaire d'être déjà dans une démarche active d'intérêt pour la végétalisation urbaine, d'avoir eu l'occasion de rencontrer un projet déjà réalisé dans l'espace public ou de rencontrer des personnes qui connaissent ces dispositifs.

Ce manque de communication claire sur ces projets se retrouve particulièrement à Paris, où, nous le verrons par la suite, le permis de végétaliser a subi de nombreuses critiques. Plusieurs articles de presse ont ainsi annoncé la fin du permis de végétaliser, sans que cela soit fondé. Les détenteurs de permis de végétaliser ont en effet reçu un e-mail de la mairie les informant que le dispositif était bel et bien maintenu⁵. Malgré tout, l'un des premiers articles sur lequel on tombe quand on cherche « permis de végétaliser Paris » dans un moteur de recherche est un article du journal *Le Monde* du 18 janvier 2022 titré « Anne Hidalgo signe la fin des « permis de végétaliser » à Paris⁶. Ce manque de clarté sur le dispositif peut ainsi freiner des habitants potentiellement intéressés par le dispositif.

L'insuffisance de communication sur ces programmes vient donc freiner le nombre de demandes pour la mise en œuvre de ceux-ci. Ainsi, à Caen, il n'y a eu qu'une centaine de demandes pour végétaliser les pieds de mur et 300 habitants impliqués (selon l'association Caen au pied du mur), ce qui est assez faible pour un dispositif lancé en 2015. A Paris, ville bien plus densément peuplée, le dispositif connaît un succès plus important mais assez dérisoire rapporté à la taille de la population. En effet, en sept ans (entre juillet 2015 et avril 2022), la ville indique avoir reçu 1400 demandes de permis en moyenne par an mais seuls 2656 permis de végétaliser sont en cours de

⁴ Guide téléchargeable sur le site officiel de la ville de Paris. URL : <https://www.paris.fr/pages/participation-citoyenne-le-guide-soyez-toujours-plus-nombreux-a-vous-engager-pour-paris-5087>

⁵ Cela est d'ailleurs confirmé par cet article : Philippe BAVEREL, « Permis de végétaliser au pied des arbres : Paris veut «tirer les leçons des désordres», *Le Parisien*, 11/02/2022. URL : <https://www.leparisien.fr/paris-75/permis-de-vegetaliser-au-pied-des-arbres-paris-veut-tirer-les-lecons-des-desordres-11-02-2022-W7WJTUXMGNDZLPZZI6WR3H5Q.php?&focusjump=Permis%20de%20v%C3%A9g%C3%A9taliser>

⁶ Denis COSNARD, « Anne Hidalgo signe la fin des « permis de végétaliser » à Paris », *Le Monde*, 18/01/2022. URL : https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/01/18/a-paris-anne-hidalgo-signe-la-fin-des-permis-de-vegetaliser_6109929_823448.html

validité en avril 2022. Sur les 200 000 arbres plantés dans Paris intra-muros, 2000 font ainsi l'objet d'un permis de végétaliser, soit 1 %⁷, l'étendue du dispositif est donc faible.

Cette communication peu développée traduit une certaine réserve des municipalités à développer le dispositif. La participation citoyenne, même si elle se développe de plus en plus, reste quelque chose d'assez récent et les villes peuvent avoir du mal à déléguer certaines de leurs compétences aux citoyens, par manque d'habitude et de confiance dans la réussite de ces processus participatifs.

2° Un fort encadrement dans l'octroi et le maintien des permis de végétaliser aux habitants

En outre, une fois le dispositif connu par les citoyens et la volonté de ceux-ci d'y participer, il est nécessaire de réaliser des démarches administratives pour obtenir l'autorisation de végétaliser, qui peuvent rebuter certaines personnes. Ces démarches, effectuées en ligne, peuvent d'ailleurs ne pas être accessibles à toutes les personnes en précarité numérique. Le Défenseur des droits indique ainsi que « 36 % des personnes interrogées éprouvent une inquiétude à l'idée d'accomplir la plupart de leurs démarches administratives en ligne en mettant en exergue leur sentiment d'incompétence informatique » et que « Les personnes les plus concernées sont celles qui ne maîtrisent pas l'usage d'internet, ne comprennent pas le langage administratif ou ne parlent pas très bien le français, ou encore celles qui ne disposent pas d'une connexion Internet de qualité, ne sont pas équipées d'ordinateur et de scanner, etc. »⁸

Pour obtenir un permis de végétaliser les pieds d'arbres à Paris, la Ville indique qu'un délai d'un mois seulement est nécessaire. Cependant, pour la réalisation d'une fosse de plantation, il faut plutôt compter un délai d'un an, au vu de l'intervention plus importante qui est nécessaire sur l'espace public. Ce délai important peut décourager certains porteurs de projet et limiter le nombre de réalisations de ces dispositifs dans l'espace public.

Ces procédures, qui peuvent paraître lourdes pour certaines personnes, s'expliquent toutefois par le fait qu'il s'agit d'une occupation « privative » d'un espace censé profiter à tous. La mairie souhaite donc les encadrer pour que cette appropriation partielle de l'espace pour de la végétalisation soit le plus bénéfique possible pour tous. Il s'agit en effet de s'assurer notamment que les conditions d'accessibilité des trottoirs soient respectées et que les projets de végétalisation soient bénéfiques sur les plans environnementaux et sociaux. De plus, malgré la volonté affichée de laisser aux citoyens la liberté dans la gestion du projet de végétalisation, des contrôles sur les autorisations d'occupation de l'espace public sont réalisés. Que ce soit à Caen ou à Paris, les porteurs de projet doivent signer une Charte de végétalisation de l'espace public, qui leur confère des obligations sur l'entretien des plantations sur le long-terme. Les porteurs de projet ne peuvent utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs plantations et s'assurer de la propreté du dispositif. En cas de non-respect de ces obligations, la Ville de Paris rappellera par courriel au demandeur ses obligations et pourra sous vingt jours, en l'absence de réponse, mettre fin au permis de végétaliser. Un contrôle est ainsi effectué

⁷ Marie-Anne GAIRAUD, « Environnement : la végétalisation des pieds d'arbres vire au casse-tête à Paris », *Le Parisien*, 14/05/2021. URL : <https://www.leparisien.fr/paris-75/environnement-la-vegetalisation-des-pieds-darbres-vire-au-casse-tete-a-paris-14-05-2021-42PHD6ITARDTFGG62A4V254NVM.php>

⁸ Défenseur des droits, Rapport « Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics », 2019. URL : <https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport-demat-num-21.12.18.pdf>

par le service des espaces verts de la capitale, qui abroge le permis si le pied d'arbre est délaissé et le réaménagement en l'équipant de nouveau de la grille en fonte ajourée de Davioud. La ville compterait ainsi au moins 20 % de permis abrogés par manque d'entretien.

Ce délai de vingt jours peut paraître assez court mais peut s'expliquer par la volonté d'une maîtrise de la puissance publique sur l'espace public.



Grille en fonte de Davioud

Toutefois, ces contrôles montrent un certain paradoxe. Le principe du permis de végétaliser consiste à déléguer aux citoyens la gestion d'une partie de l'espace public. La Ville de Paris a d'ailleurs pris l'initiative de développer des pieds d'arbres sans revêtement dès lors qu'elle plante un jeune arbre sur l'espace public, afin de promouvoir et inciter la végétalisation citoyenne de ceux-ci. Malgré tout, les mairies ne se désengagent pas complètement de cette gestion et viennent réprimer les usagers de ces permis, en cas de non-respect de la charte mise en place. On peut donc noter ici encore une confiance citoyenne qui n'est pas complète, avec le besoin d'encadrer et de contrôler son intervention dans l'espace public. Cela peut aussi s'expliquer par la culture de gestion centralisée des espaces publics des municipalités, qui découvrent depuis peu ces dispositifs participatifs et qui veulent s'assurer de leur bon fonctionnement à long-terme pour pouvoir poursuivre l'expérience.

Ainsi, les démarches de végétalisation participative peuvent avoir du mal à se généraliser dans les villes qui ont développé ces dispositifs du fait du manque de communication importante sur ces projets par la ville et des démarches administratives pouvant freiner certaines personnes désireuses de s'engager de tels projets.

D'autres freins peuvent provenir des habitants, qui jugent ces dispositifs peu esthétiques, par habitude d'une nature en ville très encadrée.

B) Des freins esthétiques : des habitants préférant une nature très encadrée et voyant d'un mauvais œil les démarches de végétalisation participative

La volonté d'un certain type de nature en ville, très contrôlée, peut venir freiner les dispositifs de végétalisation participative. La végétalisation participative se voit en effet freinée par des considérations esthétiques sur la nature en ville et plus globalement sur leur insertion dans les représentations esthétiques de la ville par les habitants. Ces critiques peuvent venir inhiber la motivation des collectivités à étendre ces dispositifs.

1° Des critiques liées à une volonté de nature en ville très encadrée

Un frein important aux dispositifs de végétalisation participative peut en effet se trouver dans la perception qu'ont certains habitants de la nature en ville. La grande majorité des habitants des villes souhaitent plus de nature en ville, en particulier les ménages résidant en immeuble collectif qui ressentent plus que d'autres l'absence de nature. Ainsi, 84% des Français estiment qu'il faut créer davantage de jardins et de parcs en milieu urbain⁹. Malgré tout, cette volonté de nature en ville se

⁹ Emmanuel BOUTEFEU, « La nature en ville : des enjeux paysagers et sociétaux », *Géoconfluences*, avril 2007.
URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/paysage/PaysageViv.htm>

matérialise sous le prisme particulier d'une nature très encadrée. Ainsi, comme l'indique Philippe Clergeau¹⁰, pour beaucoup de personnes,

« le végétal est valorisé pour sa beauté mais aussi pour sa capacité à embellir ou camoufler un environnement urbain jugé disgracieux. [...] Pour être appréciés, la végétation comme les animaux doivent être contenus et occuper la place qui leur est symboliquement attribuée. Ils ne doivent pas être considérés comme envahissants. ».

La plupart des habitants des villes souhaitent ainsi une nature très anthropisée, contrôlée par la main humaine, afin qu'elle ne prenne pas plus de place et d'importance qu'un élément décoratif du paysage urbain. On peut également citer la crainte de certains habitants d'une prolifération d'animaux indésirables (rats, serpents) que la présence d'adventices pourrait favoriser. Marie-Jo Menozzi¹¹ a pu noter que cette crainte était particulièrement présente chez les personnes habitant à proximité des éléments végétalisés mis en cause, tandis que celles résidant dans un autre endroit pouvait trouver que ces mauvaises herbes donnaient un côté « naturel » à l'espace considéré et les considérait de manière positive.

De cette volonté d'encadrement du végétal en ville découle les obligations d'entretien que l'on peut retrouver dans les Chartes de végétalisation de l'espace urbain évoquées précédemment. Malgré tout, les porteurs de projet n'entretiennent pas toujours ces pieds d'arbres ou de murs autant que d'autres habitants le souhaiteraient, engendrant des critiques sur ces dispositifs. Ainsi, à Caen, les services de la ville font face à des demandes contradictoires, comme l'indique Sylvain Girodon du CREPAN « Les agents sont souvent eux-mêmes sensibilisés à l'écologie mais ils doivent faire face à des habitants aux demandes contradictoires. Certaines veulent plus de nettoyage quand d'autres exigent qu'on respecte leurs petites plantes. ». La ville reçoit ainsi parfois des plaintes de passants gênés par les plantes présentes en pieds de mur. Souvent, un entretien plus important de ce pied de mur suffit toutefois à régler le problème. A Paris, les critiques ont été plus virulentes et ont été émises sur les réseaux sociaux principalement. Le mouvement #SaccageParis, apparu sur les réseaux sociaux en mars 2021, en particulier sur le réseau social Twitter, s'est attaché à dénoncer le manque d'entretien de certains permis de végétaliser des pieds d'arbres de la capitale. Ce mouvement, qui s'est constitué en collectif, vise plus globalement à manifester un mécontentement de ces personnes face aux mesures prises par la maire Anne Hidalgo en matière de propreté, de mobilier urbain ou d'aménagement de l'espace public. Pour cela, ces habitants postent sur les réseaux sociaux des photos de pieds d'arbres végétalisés dégradés notamment.

¹⁰ Phillipe CLERGEAU et al. *La biodiversité en ville dense*, 2018, p.23-24.

¹¹ Marie-Jo MENOZZI, « Mauvaises herbes », qualité de l'eau et entretien des espaces » *Natures Sciences Sociétés* 15, 2007, p.148.



Captures d'écran de posts avec le #saccageparis sur le réseau social Twitter

Ce mouvement de rejet de ces dispositifs de végétalisation participative peut s'expliquer par le fait que l'entretien des végétaux dans l'espace public renvoie pour beaucoup à l'image que ces éléments donnent du quartier ou de la ville. Comme le dit M. Segaud¹² :

« Le propre est conçu désormais comme un élément primordial de l'urbanité et du même coup, de la civilité. On peut même parler d'enjeu emblématique : celui de l'image du quartier ou de la ville, qui [...] participe à part entière des politiques locales : une ville propre, n'est-ce pas une ville ordonnée, gérée, contrôlée? ».

Ces opposants aux mesures de végétalisation participative les voient ainsi comme une menace à une image particulière qu'ils se font de la ville de Paris, qui se doit selon eux d'être exemplaire et idéale, en tant que capitale du pays. Le fondateur de ce mouvement, surnommé « Panamepropre » sur Twitter indique à ce sujet « Je suis contre le fait, par exemple, de retirer les grilles des arbres pour les remplacer par des rondins de bois affreux. Ce n'est pas digne de Paris.¹³ » La question de la préservation du patrimoine parisien est ainsi évoquée en critique de ces nouveaux dispositifs. Comme le souligne Lucas Huard¹⁴, cette question de la protection du patrimoine est particulièrement importante à Paris, où le contexte urbanistique haussmannien est très ancré dans la représentation mentale des habitants, avec une idée d'espace urbain très structuré, organisé et propre. Les permis de végétaliser peuvent alors venir heurter cette conception esthétique de la ville, du fait de leur gestion citoyenne non normalisée entre les différents permis, qui peut donner une image dégradée du site considéré si de la végétation spontanée est présente par exemple.

¹² Marion SEGAUD, *Le Propre de la ville : pratiques et symboles*, La Garenne-Colombes, Éditions de l'Espace européen, 1992, p.12.

¹³ Propos retirés de l'article de Christine HENRY « #saccageparis, le «coup de colère» contre la saleté et certains aménagements de Paris » *Le Parisien*, 03/04/2021. URL : <https://www.leparisien.fr/paris-75/saccageparis-le-coup-de-colere-contre-l-etat-de-paris-gronde-sur-les-reseaux-sociaux-03-04-2021-8430608.php?&focusjump=#saccageparis,%20le%20C2%ABcoup%20de>

¹⁴ Lucas HUARD, « Végétalisation de l'espace public : Intérêts et enjeux des permis de végétaliser », Mémoire de fin d'étude soutenu le 03/11/2020. URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/10999>

Avec 2 709 000 tweets comptabilisés en dix mois et 8000 par jour en moyenne depuis août 2021¹⁵, le mouvement #SaccageParis a fait beaucoup parler de lui sur les réseaux sociaux et dans les médias¹⁶. Malgré tout, il convient de préciser que dans la sphère physique, les retours des habitants sur les dispositifs de végétalisation participative ne sont pas aussi violents et dénonciateurs. De nombreux habitants apprécient en effet cette nouvelle manière d'amener de la nature en ville et félicitent la présence de cette végétalisation, que ce soit à Paris ou à Caen. A Caen, Sylvain Girodon indique que les habitants mettent en évidence l'amélioration du cadre de vie et une convivialité retrouvée par la mise en œuvre de cette végétalisation participative. A Paris, dans le quartier Jourdain, Emilie Bourgouin indique qu'elle reçoit également de nombreux retours positifs de la part de passants et d'habitants du quartier.

Ainsi, comme l'indique Aurélien Ramos¹⁷, un certain amalgame peut être relevé entre les qualités esthétiques de la végétation mise en place et son entretien. Les deux sont corrélés dans l'esprit global des habitants, ce qui peut expliquer les critiques portées à l'encontre des dispositifs de végétalisation participative. Ceux-ci amènent un autre type de nature en ville, qui peut être moins organisée que les plantations réalisées par les services municipaux et donner ainsi une image différente à la ville, qui n'est pas du goût de tous les habitants.

2° Des critiques freinant le développement des dispositifs de végétalisation participative par la ville

Face à cette appréhension contrastée des dispositifs de végétalisation participative de pieds d'arbres par les Parisiens, la municipalité a pris des mesures pour tenter de minimiser les critiques. Un « Manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne », aussi appelée « Manifeste pour la beauté de Paris » a été lancé à la suite d'une période de consultation du public sur la question. Ce manifeste vise, selon la mairie à « concilier fidélité patrimoniale et transition écologique. »¹⁸ On peut voir dans ce manifeste une volonté de répondre aux critiques adressées à ces dispositifs de végétalisation participative. Dans ce cadre-là, la mairie de Paris a annoncé la fin des permis de végétaliser dans leur version initiale et un retour des grilles en fonte ajourée (grilles Davioud) aux pieds des arbres, ces grilles étant vues comme plus respectueuses de l'identité patrimoniale parisienne. Le mouvement #SaccageParis a ainsi été pris très au sérieux par la municipalité qui a indiqué rechercher les endroits des photos publiées sur les réseaux sociaux pour remédier au problème remonté¹⁹. Il convient

¹⁵ Laurent CARPENTIER, « Poubelles pas ramassées, chantiers interminables, mobilier urbain mal entretenu... L'apocalypse selon les militants du fil Twitter #saccageparis », *Le Monde*, 30/01/2022. URL : https://www.lemonde.fr/culture/article/2022/01/30/patrimoine-l-apocalypse-selon-les-militants-du-fil-twitter-saccageparis_6111553_3246.html?&focusjump=Laurent%20Carpentier

¹⁶ Voir par exemple : Angélique NÉGRONI, « #SaccageParis confronte Anne Hidalgo à la réalité de la propreté » *Le Figaro*, 29/04/2021. URL: [https://www.lefigaro.fr/actualite-france/saccageparis-confronte-anne-hidalgo-a-la-realite-de-la-proprete-20210429?&focusjump=#SaccageParis%20confronte%20Anne%20Hidalgo%20%C3%A0%20la%20r%C3%A9alit%C3%A9%20de%20; "#SaccageParis, l'enquête"](https://www.lefigaro.fr/actualite-france/saccageparis-confronte-anne-hidalgo-a-la-realite-de-la-proprete-20210429?&focusjump=#SaccageParis%20confronte%20Anne%20Hidalgo%20%C3%A0%20la%20r%C3%A9alit%C3%A9%20de%20;)

Grand reportage *BFMTV*, 18/01/2022. URL : https://www.bfmtv.com/replay-emissions/ligne-rouge/saccage-paris-l-enquete-revoir-le-grand-reportage-de-bfmtv_VN-202201180019.html

¹⁷ Aurélien RAMOS, « Le jardinage dans l'espace public : paradoxes, ruses et perspectives », *Projets de paysage*, 2018.

¹⁸ Page du site officiel de la ville Paris.fr « Mobilier urbain, végétalisation... Une nouvelle méthode pour l'aménagement de l'espace public », publié le 18/01/2022. URL : <https://www.paris.fr/pages/vers-une-nouvelle-esthetique-parisienne-pour-transformer-le-paysage-urbain-15846?&focusjump=Objectif%20:%20concilier%20fid%C3%A9lit%C3%A9%20patrimoniale%20et%20transition%20%C3%A9co>

¹⁹ Laurent CARPENTIER, *Le Monde*, 30/01/2022 (déjà cité)

toutefois de soulever que cette réaction municipale a été particulièrement importante du fait du contexte de la candidature d'Anne Hidalgo aux élections présidentielles de 2022. La mairie souhaitait ainsi sans doute éviter une image dégradée de l'action de la maire sur la ville, qui aurait pu nuire à sa campagne présidentielle. Comme indiqué précédemment dans ce rapport, la ville n'a en effet pas complètement supprimé le permis de végétaliser, contrairement à ce qu'Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la Ville de Paris a pu annoncer lors de la présentation du « Manifeste pour la beauté de Paris » à la presse. L'idée est simplement de remodeler le dispositif, pour favoriser sa pérennité dans le temps. Concernant l'esthétique de ces dispositifs, la mairie a ainsi décidé que les encadrements en bois seront abandonnés au profit d'encadrements métalliques, plus résistants. Ces nouveaux encadrements seront d'ailleurs installés directement par les services de la ville et non plus par les détenteurs des permis de végétaliser.

Cette expérience parisienne a fait des émules en région. La ville de Caen a ainsi pu craindre de pareils retours négatifs de la part de ses habitants, ce qui peut venir freiner le développement du dispositif Caen au pied du mur. Sylvain Girodon indique ainsi « La ville tient à développer cette action mais entend la garder sous contrôle ce qui est contradictoire. Les élus sont ouverts mais restent frileux de peur de perdre des électeurs. L'exemple de Paris où des décors en palette ont nui à l'image de la nature en ville est donné. ». Cela montre qu'un retour d'expériences négatif peut avoir des répercussions importantes sur le développement de tels dispositifs participatifs, qui viennent questionner l'approche traditionnelle de la gestion de la nature en ville.

Ainsi, malgré une demande généralisée de plus de nature en ville, les dispositifs de végétalisation participative qui participent à cela sont parfois décriés. Cela s'explique par un rapport esthétique particulier de nombreuses personnes par rapport à la végétation en ville, où la nature est appréhendée positivement quand elle est circonscrite dans des espaces bien définis et soumise à un entretien et à un certain contrôle par l'Homme. La question de l'esthétique urbaine plus généralement et de la préservation d'un certain patrimoine urbain peut venir s'ajouter aux critiques formulées envers les dispositifs de végétalisation participative.

Ainsi, les dispositifs de végétalisation participative peuvent avoir du mal à se répandre davantage du fait d'un manque de communication sur ceux-ci de la part des pouvoirs publics. Cela entraîne une connaissance restreinte de ces dispositifs par les habitants, qui ne peuvent alors pas s'en emparer. Les critiques de certains habitants envers ces démarches participatives viennent ajouter à la réticence des mairies de développer ces démarches, venant alimenter à leur tour ce manque de communication sur celles-ci. Pour limiter ces critiques, les pouvoirs publics conditionnent alors l'octroi de ces autorisations d'occupation de l'espace public à la signature d'une Charte qui vise à encadrer l'intervention citoyenne sur l'espace public. Bien que ces chartes soient essentielles pour que l'espace public ne soit pas approprié n'importe comment par certains citoyens, elles viennent s'ancrer dans une représentation esthétique d'une nature en ville très encadrée, et n'aident pas à faire évoluer les mentalités et les représentations sur ces questions. In fine, ce changement de mentalité n'a pas lieu et les dispositifs de végétalisation participative pourront continuer d'être critiqués pour leur manque de concordance avec ces normes, ce qui peut donc freiner le déploiement de ces dispositifs.

D'autres freins au déploiement de ces démarches peuvent de plus se trouver dans la mise en œuvre même des dispositifs de végétalisation participative.

II- Des freins à la mise en œuvre des processus de végétalisation participative : un manque de compétences des habitants et une difficulté à entretenir les projets sur le long-terme

A) Freins techniques et pratiques : un manque de compétences pour la mise en œuvre de ces projets par les habitants et une perturbation de la culture professionnelle des services de la ville

Pour les citoyens qui ont réussi à passer les étapes de la connaissance des dispositifs de végétalisation participative puis de l'octroi de l'autorisation d'occupation de l'espace public, un frein suivant peut apparaître dans la mise en œuvre concrète de cette végétalisation. En effet, pour obtenir ces permis de végétaliser, il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances en jardinage au préalable. Cela ne pose pas de problème si ces citoyens sont accompagnés par la ville ou une association pour obtenir ces connaissances, afin de bien gérer leur pied d'arbre ou pied de mur. C'est d'ailleurs ce que propose l'association Caen au pied du mur en conseillant les porteurs de projet de végétalisation dans le choix des végétaux à planter. À Paris, la ville a créé la Maison du jardinage comme « pôle ressources du jardinage urbain à Paris ». Celle-ci propose des conseils, des conférences, des ateliers d'échanges, une outithèque (prêt d'outils de jardinage), une bibliothèque spécialisée et organise des trocs de plantes et de graines dans ses locaux au parc de Bercy. Des fiches pratiques sont également mises à disposition sur le site de la ville. Ces ressources proposées peuvent être utiles pour un jardinier déjà un minimum aguerri. Cependant, certains détenteurs du permis de végétaliser regrettent le manque de mobilité des conseillers environnement de la Maison du jardinage. Or, rien ne vaut des conseils pratiques couplés à un accompagnement sur le terrain. Pour des novices en jardinage, il apparaît en effet insuffisant d'obtenir des conseils sans mise en pratique. De plus, certains notent que les conseillers environnement ne disposent pas d'une réelle expertise sur le permis de végétaliser, la plupart n'en détenant pas eux-mêmes et n'étant dès lors pas confrontés aux défis de sa mise en œuvre.

Ce manque de connaissance en jardinage de certains détenteurs du permis de végétaliser peut réduire la longévité des plantes présentes en pieds d'arbres ou de murs et alimenter des critiques sur l'aspect dégradé de ces installations.

De plus, un autre frein au déploiement des dispositifs de végétalisation participative concerne la relation que les agents municipaux chargés de la propreté de l'espace public entretiennent avec ces pratiques. Ces démarches de végétalisation participative peuvent en effet remettre en cause la culture professionnelle de ces employés municipaux²⁰, qui ont été formés à mettre les espaces verts « en ordre » par la taille à ras des pelouses et le désherbage systématique. La non-intervention de ces agents sur les pieds d'arbres ou pieds de murs gérés par des habitants peut être difficile à faire entendre. Ainsi, à Caen, des participants à l'opération Caen au pied du mur ont pu voir leurs plantations retirées par les services de la ville (comme le montre le post sur le groupe Facebook ci-dessous), et ce malgré le pochoir apposé au-dessus des plantations pour indiquer qu'elles ne doivent pas être désherbées (voir ci-contre). Un véritable



Logo Caen au pied du mur

²⁰ Cyria EMELIANOFF, « La ville durable en quête de transversalité », in Mathieu, N., Guermond, Y. (Eds), *La Ville durable, du politique au scientifique*. Paris, Cemagref/Cirad/Ifremer/Inra Éditions, 2005, p.129-142.

travail de formation des agents municipaux est ainsi à effectuer pour faire connaître ces dispositifs aux agents et changer leur regard dessus. A la demande de la Ville, les associations du CREPAN et Caen au pied du mur sont ainsi intervenues auprès des agents municipaux pour leur expliquer la démarche de végétalisation des pieds de mur et leur faire part d'une autre manière d'appréhender la végétation spontanée²¹.



Capture d'écran d'un post d'une participante à l'opération Caen au pied du mur, sur le groupe Au pied du mur, regroupant des participants et sympathisants de cette démarche de végétalisation participative.

Sylvain Girodon insiste sur le travail de concertation qu'il est primordial de réaliser pour sensibiliser les services de la ville sur ces dispositifs. Ces rencontres permettent également de recueillir leurs avis et pratiques de l'entretien des espaces verts publics et d'avoir leurs retours sur le travail de terrain qu'ils mènent.

²¹ Communiqué du CREPAN, « Première rencontre des agents de la ville de Caen et de l'association « Caen au pied du mur », 23/09/21. URL : <http://www.crepan.org/premiere-rencontre-des-agents-de-la-ville-de-caen-et-de-lassociation-caen-au-pied-du-mur/>

Enfin, il convient de mentionner que ces dispositifs de végétalisation participative peuvent venir compliquer le travail d'entretien des agents municipaux. En effet, cela nécessite de sélectionner les endroits qui doivent être laissés à l'entretien par les habitants et ceux qui doivent être pris en charge par les services de la ville, demandant un travail plus fin pour enlever les déchets. D'où l'importance de la signalétique posée sur ces dispositifs de végétalisation pour indiquer qui est chargé de leur gestion et que les services de la ville puissent informer les détenteurs du permis de végétaliser en cas de problème remarqué sur un pied d'arbre/pied de mur. A Paris, un panneau de signalétique est apposé sur le pied d'arbre soumis à un permis de végétaliser et montre clairement que ce sont des habitants qui s'en occupent (voir ci-contre).



Signalétique du permis de végétaliser sur un pied d'arbre parisien

Ainsi, les habitants peuvent rencontrer des difficultés dans la mise en œuvre des dispositifs de végétalisation participative, par manque de compétences suffisantes en jardinage et d'accompagnement public permettant de combler ces lacunes. La culture professionnelle des agents municipaux chargés de l'entretien des espaces verts est également perturbée par ces nouvelles formes de végétalisation urbaine, ce qui peut entraver le déploiement de ces dispositifs participatifs.

B) Freins organisationnels : un maintien des projets sur le long-terme difficile

Les dispositifs de végétalisation participative ont également du mal à se développer car ils nécessitent un entretien régulier et sur le long-terme, ce qui peut ne pas être toujours simple dans un train de vie pressé. Les porteurs de projet peuvent voir leur motivation s'éroder une fois la phase de lancement du dispositif passée, avec des tâches d'entretien qui peuvent apparaître plus redondantes. Ainsi, le premier adjoint à la mairie de Paris, Emmanuel Grégoire, indique qu'« au bout de trois ou quatre mois, 80 % [des permis de végétaliser] sont abandonnés par leurs titulaires, et on se retrouve avec des sortes de dépotoirs au pied des arbres »²².

Clémentine Schelings ²³explique ainsi que « le phénomène de lassitude, évoquant que le processus participatif est chronophage pour les habitants et qu'il doit donc par conséquent constituer un certain bénéfice pour être pérennisé », et dès lors que « si les efforts fournis n'aboutissent pas à une certaine récompense il est fort probable que cette lassitude se traduise par un découragement et un abandon progressif des projets. ». Ce découragement des porteurs de projet peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

En premier lieu, il est possible que si le porteur de projet n'a pas été bien accompagné dans la mise en œuvre de la végétalisation, il ait fait des choix d'espèces peu appropriées au contexte urbain ou

²² Denis COSNARD, « Anne Hidalgo signe la fin des « permis de végétaliser » à Paris », *Le Monde*, 18/01/2022. URL : https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/01/18/a-paris-anne-hidalgo-signe-la-fin-des-permis-de-vegetaliser_6109929_823448.html (déjà cité)

²³ Clémentine SCHELINGS, « La participation citoyenne », *Le guide pratique de la smart city - tome 2*, 2018. URL : <http://hdl.handle.net/2268/233466>

qu'il n'ait pas su gérer l'évolution de son pied d'arbre, provoquant chez lui un sentiment d'échec et par conséquent le désir d'abandonner le projet²⁴.

En deuxième lieu, le découragement peut provenir de la dégradation des végétaux, par des déchets ou des piétinements de la part d'usagers de l'espace public. Cette dégradation peut en effet nécessiter des remplacements réguliers des végétaux, ce qui comporte un coût financier et moral que le porteur de projet peut ne pas être prêt à supporter. Les dégradations peuvent être d'autant plus facilitées que les porteurs de projet ne se voient allouer aucun budget par la mairie pour l'achat des plantes, ce qui peut les amener à utiliser des plantes de récupération, moins considérées par les usagers de l'espace public et dès lors plus facilement dégradées.

Enfin, le manque de motivation peut venir d'un manque d'émulation collective. Le permis de végétaliser à Paris pouvant être demandé par une personne individuelle, il est plus difficile de maintenir la motivation quand le porteur de projet est seul. De plus, le risque d'abandon par manque de temps ou un départ en vacances par exemple peut plus facilement arriver dans ce cas là. C'est pourquoi, à Caen, pour assurer une plus grande pérennité des projets, la demande d'autorisation de l'espace public ne peut être réalisée que si elle est portée par au moins 5 habitants d'une même rue. De plus, la personne à l'initiative de la demande devient « ambassadrice » de sa rue et est chargée d'aller voir ses voisins pour les motiver à rejoindre le projet. Ensuite, chaque année, elle doit organiser une matinée d'entretien de la rue. Ce système d'ambassadeur de rue favorise la durabilité de ces projets dans le temps via la formation d'un petit collectif d'habitants engagés à entretenir et gérer ces pieds de mur. L'engagement des habitants est aussi peut-être plus fort et pérenne à Caen car les plantations sont directement au pied de l'habitation des porteurs de projet en général, ce qui crée un sentiment d'implication plus important.

Ainsi, les dispositifs de végétalisation participative sont limités dans leur déploiement par des habitudes politiques de gestion centralisée des espaces publics qui peuvent générer des réticences de la ville à déléguer cette gestion aux citoyens. Cela, couplé au rapport très ordonné qu'entretient une partie de la population envers la nature en ville peut freiner la volonté des pouvoirs publics de communiquer extensivement sur ces dispositifs, bridant leur connaissance par les citoyens. Les difficultés de mise en œuvre de ces dispositifs par les habitants peuvent également entraver le bon déroulement de ces démarches.

Face à ces différents freins identifiés, on pourrait se demander si ces démarches de végétalisation participative sont réellement souhaitables dans nos villes. Les freins identifiés peuvent en effet révéler un processus qui ne fonctionne pas bien et qu'il conviendrait dès lors peut-être de ne pas déployer. Malgré tout, il me semble que ces dispositifs conservent une importance et une utilité, que ce soit sur le plan environnemental, pour améliorer la biodiversité en ville notamment, que sur le plan social, en favorisant la création de lien social dans le cas de démarches collectives. Mais pour que ces dispositifs de végétalisation participative développent tout leur potentiel, il semble judicieux de leur apporter des modifications, en prenant en compte les écueils des expériences actuelles.

²⁴ Lucas HUARD, « Végétalisation de l'espace public : Intérêts et enjeux des permis de végétaliser », Mémoire de fin d'étude soutenu le 03/11/2020. URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/10999>

III- Propositions d'amélioration des processus de végétalisation participative pour faciliter leur pérennité et leur acceptation par la population

A) Un accompagnement des porteurs de projet plus important pour favoriser la pérennité des projets

1° Accompagner les porteurs de projet dans l'acquisition des compétences nécessaires à la gestion des projets de végétalisation participative

Nous avons vu que l'un des freins à la pérennité des démarches de végétalisation participative provient d'un manque de connaissances en jardinage des détenteurs des autorisations d'occupation de l'espace public. Malgré les structures présentes pour aider les porteurs de projet, telles que les associations Caen au pied du mur et le CREPAN pour Caen et la Maison du jardinage à Paris, leurs actions peuvent se révéler insuffisantes, en particulier en ce qui concerne celles de cette dernière. La mairie de Paris a d'ailleurs reconnu ce manque d'accompagnement des porteurs de projet sur le terrain puisqu'elle a indiqué lancer un appel d'offres pour qu'une structure accompagne les jardiniers amateurs, à partir de l'automne 2022. Un renforcement de la formation des conseillers environnement de la Maison du jardinage pourrait être pertinent. Assurer une meilleure connaissance des réalités du terrain par les conseillers environnement permettrait en effet un accompagnement plus fin des porteurs de projet. En outre, une hausse du nombre de conseillers environnement pourrait être pertinent. Je me suis en effet vu refuser un entretien individuel pour discuter du permis de végétaliser au motif qu'ils organisaient des webinaires d'information sur le sujet et qu'ils n'accordaient plus d'entretien individuel, sans doute par manque de ressources humaines. Or, il apparaîtrait utile de pouvoir obtenir des conseils individualisés dans le cadre de sa démarche de permis de végétaliser, afin d'avoir des réponses à des questions plus précises et pratiques.

Pour remédier aux faiblesses des structures existantes, il pourrait également être intéressant de favoriser les liens entre porteurs de projet de végétalisation participative et agents municipaux chargés de la propreté de l'espace public. Comme indiqué précédemment, l'association Caen au pied du mur a commencé à s'inscrire dans cette démarche de lien avec les agents municipaux en échangeant avec eux sur leurs pratiques et en les sensibilisant sur les dispositifs de végétalisation participative. L'idée ici serait de poursuivre dans cette optique au travers d'un partage d'expériences directement avec les porteurs de projet de végétalisation participative. Cela pourrait prendre la forme de demi-journées ou journées de croisement de compétences entre ces deux types d'acteurs une fois par an par exemple. Les agents municipaux sensibilisés à la question d'une gestion plus souple de la végétation spontanée pourraient ainsi partager leur expérience de l'entretien des végétaux dans l'espace public. Ils pourraient également faire part de certains écueils à éviter, permettant ainsi de prolonger la durée de vie des végétaux plantés dans le cadre des démarches participatives. Ces partenariats permettraient de plus de valoriser ces agents municipaux, dont le travail n'est pas toujours reconnu. Par la même, cela peut aider les agents municipaux à mieux accepter ces démarches participatives, en y étant directement impliqués, et de changer leur regard sur ces démarches.

2° Favoriser la structuration collective et la mise en réseaux des porteurs de projets

De plus, nous avons évoqué le manque de pérennité de certains projets de végétalisation participative du fait de l'abandon de ces projets par leur gérant. Il pourrait ainsi être pertinent de réserver la possibilité de réaliser ces démarches à des collectifs d'habitants, des associations ou des commerçants. C'est d'ailleurs déjà le cas à Caen et c'est ce que la mairie de Paris est en train de

réaliser en remodelant le permis de végétaliser. Cela confère d'ailleurs aux projets de végétalisation participative une dimension sociale et fédératrice plus importante, qui favorise leur pertinence.

Pour faciliter les démarches collectives et la pérennité des projets de végétalisation participative, il pourrait être intéressant de renforcer les missions des « responsables propreté » des quartiers, poste créé par la mairie de Paris en septembre 2021 ou de s'appuyer sur les Volontaires de Paris²⁵. Un rôle de mise en réseau et ensuite d'animation du réseau de végétaliseurs urbains du quartier pourrait lui être attribué pour favoriser les échanges entre les porteurs de projet de végétalisation participative. De tels animateurs de quartier pourraient être recrutés à Caen, sur la base par exemple de contrats à temps partiel qui viendraient apporter un complément de revenus à des personnes en dehors du marché de l'emploi (comme des parents au foyer ou des personnes au chômage). Ces animateurs de quartier pourraient favoriser la création d'une dynamique de groupe dans le quartier en organisant par exemple des temps de convivialité entre porteurs de projet, ce qui leur apporterait une motivation supplémentaire pour faire durer les projets de végétalisation dans le temps. Un système de tutorat entre végétaliseurs urbains pourrait également être mis en place, pour que les plus aguerris aident les nouveaux porteurs de projet. Enfin, des forums Facebook ou Slack pourraient être créés pour permettre les échanges entre porteurs de projets de végétalisation participative. Cela faciliterait les partages d'expérience entre ceux-ci et la création de lien social.

L'initiative « Village Jourdain » portée par Emilie Bourgoïn²⁶, est un exemple de pérennité des permis de végétaliser, grâce au collectif d'habitants mobilisés pour les entretenir. Cette habitante du vingtième arrondissement de Paris a créé un groupe Facebook du même nom en 2016 pour aider les habitants du quartier Jourdain à se rencontrer et à porter des projets collectifs. Avec près de 20 000 membres à l'heure actuelle, ce groupe permet de relayer des événements telles que des fêtes de quartier, des ateliers pédagogiques sur l'environnement, des activités sportives ou culturelles etc. Grâce à ce groupe et à l'enthousiasme d'Emilie Bourgoïn, cette dernière a réussi à fédérer une centaine d'habitants du quartier qui se relaient pour gérer une vingtaine de pieds d'arbres végétalisés dans la rue du Jourdain et dans les rues adjacentes (voir un exemple ci-contre). Un groupe dédié aux démarches de végétalisation participative du quartier a d'ailleurs été créé. Appelé « La Rue du jardin », il regroupe plus de 650 membres. Pour inciter les habitants du quartier à s'engager dans le projet, Emilie Bourgoïn a lancé l'opération « Adopte ton pied d'arbre » qui propose aux gens du quartier de devenir parrain ou marraine d'un pied d'arbre. Cela peut inciter des personnes qui n'auraient pas forcément eu l'envie de lancer le projet eux-mêmes de s'occuper de ces pieds d'arbres déjà végétalisés.



Pied d'arbre rue du Jourdain

²⁵ Page de description de la démarche sur le site officiel de la mairie. URL : <https://www.paris.fr/pages/volontaires-de-paris-engagez-vous-6922#une-communaute-plusieurs-causes>

²⁶ Valérie FRANÇOIS, « Végétalisation de Paris : rencontre avec Emilie, la fée verte du village Jourdain », blog La ville est mon jardin, 02/06/2020. URL : <https://www.lavilleestmonjardin.com/2020/06/02/vegetalisation-de-paris-emilie-la-fee-verte-du-village-jourdain/>

Ainsi, afin de favoriser la pérennité des projets de végétalisation participative, il apparaît essentiel de renforcer l'accompagnement des porteurs de projet par les pouvoirs publics et de favoriser les projets portés par des collectifs.

B) Réaliser un double travail de communication sur les dispositifs de végétalisation participative et de sensibilisation du public sur la biodiversité en ville

1° Communiquer davantage sur les dispositifs de végétalisation participative existants et diversifier les publics participants

Afin de combler le manque de communication importante des collectivités sur les dispositifs de végétalisation participative, il pourrait être intéressant de s'appuyer sur des associations locales pour relayer l'existence de ces dispositifs. Des partenariats avec ces associations, qui peuvent viser un public spécifique qui ne penserait pas forcément à se lancer dans de tels projets de végétalisation pourraient être développés. Cela permettrait de diversifier les profils des publics participants à ces démarches, qui sont souvent des actifs, assez aisés économiquement, âgés entre 30 et 70 ans. Ces associations de quartier pourraient par exemple travailler avec les jeunes publics pour leur proposer de jardiner ces pieds d'arbres ou de murs et les associations pourraient ainsi porter ces projets de végétalisation participative et les gérer avec ses membres, qui ne sont pas forcément sensibilisés de premier abord à ces questions. Les maisons de quartier et les maisons des associations pourraient également servir de relais d'information de ces démarches et donner plus de portée à des associations de végétalisation de l'espace public.

Des partenariats avec des écoles primaires et des collèges pourraient également être développés pour sensibiliser les enfants à ces démarches participatives, leur faire prendre conscience que l'espace public leur est ouvert et créer un attachement à leur quartier. Ces activités pourraient se développer sur les temps scolaires ou périscolaires avec le support d'associations de jardinage par exemple. Cela permettrait aux enfants de s'approprier ces dispositifs et d'en parler à leurs parents, qui peuvent s'y intéresser également. Cela peut à minima les inciter à respecter davantage ces dispositifs, en ne les dégradant pas et en n'y déposant pas leurs déchets, et au mieux leur donner envie de se lancer eux-mêmes dans une telle démarche.

De plus, la promotion de ces dispositifs de végétalisation participative auprès des commerçants pourrait être intéressante. Pour les commerçants en premier lieu, cela peut mettre en avant leur commerce, en améliorant son environnement visuel, ce qui peut attirer de nouveaux clients. En second lieu, les commerçants peuvent être plus impliqués dans l'entretien de ces dispositifs justement pour ne pas dégrader l'image du commerce auprès des passants.

En s'appuyant sur ces acteurs (associations, maisons de quartier et maisons des associations, écoles, commerces), cela favoriserait la pérennité des projets car ceux-ci peuvent plus facilement maintenir une motivation sur le long-terme. Cela peut également lever le frein des démarches administratives complexes. Ces types de structures sont en effet souvent plus habituées à réaliser des démarches administratives que certains particuliers. Malgré tout, il pourrait être pertinent de simplifier les services qui s'occupent du sujet. Actuellement, les permis de végétaliser se trouvent généralement au croisement de plusieurs services (à Caen, au croisement du service Espaces verts,

paysages et biodiversité et Collecte des déchets, propreté urbaine et parc matériel par exemple), ce qui complique leur gestion et leur compréhension par le public.

Par ailleurs, il pourrait être intéressant de valoriser les pieds d'arbres et de murs déjà existants, pour à la fois faire connaître le dispositif mais également offrir une certaine reconnaissance aux végétaliseurs urbains. Pour cela, une promotion de ces pratiques pourrait être réalisée sur les réseaux sociaux de la ville, en montrant des exemples de pieds d'arbres ou de murs qui existent depuis un certain temps. La ville de Paris avait lancé un compte dédié à cela mais il n'existe plus actuellement. Une promotion sur les comptes généraux des villes peut suffire et peut permettre de viser un public plus large. C'est ce que réalisent les villes de Paris et Caen sur leur compte Instagram respectifs (@paris_maville et @caenofficiel) notamment en partageant des photos d'éléments naturels et patrimoniaux parisiens. Malgré tout, peu de végétalisation de pied d'arbres ou de murs ont été mises en avant. Pour valoriser ces démarches de végétalisation participative, il serait également intéressant de recenser les pieds d'arbres et de murs végétalisés dans la ville, via une application mobile interactive par exemple. Les habitants pourraient indiquer eux-mêmes sur l'application un pied d'arbre ou de mur végétalisé qu'il rencontre sur leur chemin. Cela permettrait ensuite aux habitants de réaliser une balade touristique pour observer ces dispositifs. A Paris, l'application « Balade Paris durable »²⁷ s'inscrit déjà dans une démarche de valorisation des nouveaux aménagements de la ville et des coins de nature sauvage ou cultivé. Plusieurs balades font ainsi mention de pieds d'arbres soumis au permis de végétaliser. L'application comporte un élément interactif puisque les utilisateurs peuvent prendre en photo les étapes proposées dans la balade et ainsi venir enrichir la galerie photo de la balade, après vérification par les modérateurs de l'application. Cette application mériterait d'être davantage connue et déployée dans d'autres villes.

2° Mettre en place des actions de sensibilisation pour changer le regard de la population sur la végétation spontanée et favoriser l'acceptation des dispositifs de végétalisation participative

Nous avons vu précédemment que l'une des contestations majeure des dispositifs de végétalisation participative était basée sur des considérations esthétiques. Beaucoup d'habitants ont du mal à accepter une végétation spontanée, moins entretenue en milieu urbain. Il apparaît ainsi primordial de communiquer auprès des habitants sur le fait que ces dispositifs de végétalisation participative n'ont pas un but premier esthétique mais plutôt de lien social et de déploiement de la nature en ville. La végétation spontanée comporte d'ailleurs de multiples atouts en termes de biodiversité en servant de ressources pour les pollinisateurs notamment. Communiquer sur ces bénéfices pourrait favoriser l'acceptation des démarches de végétalisation participative et réduire les critiques à leur égard en changeant le regard des habitants sur ce type de végétation.

Le programme de recherche Acceptaflore²⁸, qui visait à comprendre les différents types de perceptions de la végétation spontanée en ville par le public, leurs déterminants et les leviers qui peuvent favoriser une communication efficace, a ainsi préconisé que les actions de communication sur cette végétation spontanée doivent être menées selon trois axes. Tout d'abord la sensibilisation, qui vise à aider le citoyen à porter un nouveau regard sur la nature en ville, à remettre en question les

²⁷ Aussi disponible en ligne sur un ordinateur. URL : <https://www.baladesparisdurable.fr>

²⁸ Les résultats de cette étude sont disponibles en ligne. URL : https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/80/programme_acceptaflore_%C2%A0acceptation_de_la_flore_spontanee_en_ville

idées reçues. Ensuite, l'enseignement du fonctionnement de ces plantes et des services écosystémiques qu'elles peuvent procurer. Enfin, l'action, qui passe par la mise en pratique des connaissances acquises.

Pour la sensibilisation tout d'abord, des actions de sensibilisation sur la végétation spontanée pourraient être proposées dans les jardins publics par exemple par des associations environnementales pour les reconnaître et changer le regard de la population dessus. Montrer que les « mauvaises herbes » peuvent également revêtir un aspect esthétique et un intérêt environnemental peut participer à une meilleure acceptation de celles-ci par la population. Des actions de sensibilisation pourraient également être mises en œuvre auprès des enfants spécifiquement dans les écoles ou via des guides pédagogiques proposées dans des parcs urbains par exemple. La Communauté urbaine de Caen la mer a ainsi réalisé en 2019 un guide à destination des enfants appelé « Zéro pesticides »²⁹ qui vise à les sensibiliser sur la question de la végétation spontanée et de la préservation de la biodiversité. Ce guide est une bonne idée mais peut manquer d'accessibilité pour des enfants qui le consulteraient seuls. Certains termes mériteraient peut-être une définition (comme celui de biodiversité en premier lieu).

Ensuite, pour la partie enseignement, le programme a relevé qu'une meilleure connaissance de ces plantes peut favoriser leur acceptation. La démarche de marquage des plantes situées en pied de mur à Caen participe à cela (voir photo ci-dessous) en indiquant le nom de la plante en question sur le trottoir. Les avantages sanitaires de laisser cette végétation spontanée peuvent également être mis en avant pour favoriser leur acceptation par les habitants. En effet, la présence accrue de la végétation spontanée en ville est liée à la réduction de l'usage des désherbants chimiques, dont l'utilisation excessive a créé des désordres environnementaux et par conséquent également pour la santé humaine. Des expositions sur les services écosystémiques de ces plantes et sur l'intérêt de les laisser subsister dans l'espace public pourraient être développées.



Marquage des noms des plantes en pied de mur à Caen

Enfin, concernant le passage à l'action, il peut être utile, comme vu précédemment, de faire participer le public via des événements de jardinage de l'espace public organisés par des associations. Ces événements viseraient à montrer d'autres pratiques de jardinage que l'enlèvement systématique de toutes les adventices. Des actions de sciences participatives peuvent également participer à cette mise

²⁹ Disponible en ligne : URL : <https://caenlamer.fr/sites/caenlamer/files/2020-09/brochure-enfants-2019.pdf>

en pratique des connaissances acquises et du changement de regard sur cette végétation. L'application mobile « Sauvages de ma rue »³⁰, qui n'est malheureusement actuellement plus disponible au téléchargement, permettait à la fois de reconnaître les adventices les plus courantes en ville grâce à des clés de reconnaissance (quelle est la forme des feuilles ? La couleur de ses fleurs ?) et de découvrir les vertus médicinales ainsi que les qualités gustatives de certaines ou leurs origines géographiques ; mais également de contribuer à l'étude de ces plantes urbaines par les scientifiques, via un observatoire créé par le Muséum national d'histoire naturelle. Les données recueillies étaient traitées par les chercheurs et leur permettaient de suivre l'expansion de certaines espèces invasives et de mieux comprendre le fonctionnement de la biodiversité en milieu urbain.

Pour conclure, nous avons vu que les dispositifs de végétalisation participative ne se déployaient pas autant que les avantages qu'ils procurent pourraient le laisser penser, du fait de nombreux freins sociaux et politiques.

Tout d'abord, ces dispositifs sont limités dans leur développement du fait d'une impulsion timide de la ville pour favoriser leur déploiement, qui se traduit par une communication modeste sur ces dispositifs auprès des habitants. Les dispositifs de végétalisation participative sont également freinés dans leur déploiement par des critiques sur leur dimension non-esthétique selon certains usagers de l'espace public, qui préfèrent une forme de nature plus contrôlée et une gestion centralisée de la végétation dans l'espace public. Cela influe alors la communication des pouvoirs publics sur ces dispositifs, les municipalités pouvant être plus frileuses à encourager le déploiement de ces projets si des critiques leur sont régulièrement adressées. L'appréhension de ces dispositifs par une partie de la population peut ainsi sérieusement freiner le développement de ceux-ci, comme le montre l'exemple parisien.

D'autres freins au déploiement de ces démarches se trouvent ensuite dans la phase de mise en œuvre des dispositifs de végétalisation participative. Pour végétaliser, les habitants peuvent avoir besoin d'acquérir certaines connaissances en jardinage. Un accompagnement public plus important des porteurs de projet peut ainsi être nécessaire dans cette optique. De plus, les démarches collectives de végétalisation participative doivent être promues pour favoriser leur pérennité.

Pour surpasser ces freins et favoriser le déploiement de ces démarches de végétalisation participative, de nombreuses solutions sont possibles et leur mise en œuvre dépend de la volonté des pouvoirs publics de faciliter ces projets, par des aides logistiques et techniques notamment. Plus largement, ces processus de végétalisation participative requièrent un changement de regard de la population sur la végétation en ville. Des actions de sensibilisation peuvent ainsi être menées pour aider à l'acceptation de formes de végétation moins ordonnées dans l'espace public.

Afin que la présence de la végétation en ville soit plus importante et de favoriser un changement de regard sur celle-ci, les pouvoirs publics pourraient également montrer l'exemple en renaturant certains espaces publics urbains d'une manière moins ornementale et encadrée.

Pour poursuivre ce travail, des entretiens avec des passants pourraient être pertinents à réaliser afin d'avoir un retour quantitatif sur la perception de ces démarches de végétalisation participative par les habitants. En outre, en l'absence de réponses des services municipaux contactés, certaines précisions ont pu manquer sur l'appréhension des processus de végétalisation participative par les pouvoirs publics.

³⁰ « Sauvages de ma rue : reconnaître les mauvaises herbes en ville », Blog *Natural Solution*. 21/01/2016. URL : <https://www.natural-solutions.eu/blog/2016/1/20/reconnaitre-les-mauvaises-herbes-en-ville>

Crédits des photographies utilisées : Mis à part les captures d'écran prises sur les réseaux sociaux, l'ensemble des photographies utilisées ont été prises par l'auteurice de ce rapport (Pascaline VIAUD).